**Etude d’un document** (6 points) :

**Après avoir présenté le document, vous mettrez en évidence les évolutions des inégalités de niveaux de vie des ménages en France.**

Distribution des niveaux de vie En euros de 2011

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|   | **2002** | **2007** | **2011** |
| 1er décile (D1) | 10 330 | 10 680 | 10 530 |
| 2ème décile (D2) | 12 730 | 13 230 | 13 160 |
| 3ème décile (D3) | 14 660 | 15 330 | 15 350 |
| 4ème décile (D4) | 16 550 | 17 290 | 17 400 |
| Médiane (D5)  | 18 530 | 19 380 | 19 550 |
| 6ème décile (D6) | 20 760 | 21 680 | 21 920 |
| 7ème décile (D7) | 23 520 | 24 510 | 24 910 |
| 8ème décile (D8) | 27 460 | 28 410 | 29 110 |
| 9ème décile (D9)  | 35 060 | 36 170 | 37 450 |
| **Rapport interdécile (D9/D1)**  | **3,39** | **3,39** | **3,56** |

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux, Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA.

**Après avoir présenté le document, vous mettrez en évidence les évolutions des inégalités de niveaux de vie des ménages en France.**

Ce document statistique est proposé par une collaboration entre l'INSEE, la DGI (Direction Générale des Impôts) et d'autres organismes à partir d'une enquête longitudinale sur les revenus fiscaux et sociaux réalisée en 2002, 2007 et 2011. A partir d'un échantillon représentatif de personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante, les statisticiens de ces organismes ont établi une répartition de la population en déciles (seuils). *Après avoir interrogé ces personnes, ils ont calculé leur niveau de vie en divisant le revenu disponible du ménage par un coefficient calculé à partir de l'échelle d'Oxford (le premier adulte compte pour 1, les adultes suivants comme les enfants de plus de 14 ans comptent pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pèsent pour 0,3), échelle qui tient compte des économies d'échelle possible au sein du foyer*. A partir de là, les personnes interrogées ont été rangés par ordre croissant de niveau de vie puis cette population ainsi rangée a été découpée en 10 groupes de même effectif. Les déciles sont les seuils de niveau de vie des individus qui permettent de passer d'un groupe à l'autre. Par exemple, le 1er décile, soit 10 330 €, est le niveau de vie de l'individu ayant le plus haut niveau de vie dans le groupe des 10% les plus pauvres. On considère qu'il est égal au niveau de vie de l'individu le plus pauvre des 90% les plus riches. Le rapport interdécile donne une mesure minimale de l'écart de niveau de vie entre les 10% les plus riches et les 10% des ménages les plus pauvres. Ce document donne donc une indication des évolutions des inégalités de niveaux de vie entre les ménages vivant en France métropolitaine.

Les inégalités de niveau de vie se sont accrues : après être resté stable entre 2002 et 2007, le rapport interdécile a augmenté de 0,17 point entre 2007 et 2011. Cette augmentation résulte des évolutions contrastées de D1 et D9. En effet, alors que le moins riche des 10% les plus riches voit son niveau de vie passer de 36 170€ à 37 450€, soit une augmentation de 1280€, le niveau de vie du plus riche des 10% les plus pauvres baisse de 150€ en passant de 10 680€ à 10 530€. Le niveau de vie du plus riche des 20% les plus pauvres (équivalent au niveau de vie du plus pauvre des 80% les plus riches) baisse de 70€ également en passant de 13 230€ à 13 160€.

NB : *Les éléments en italique sont attendus par rapport à un travail spécifique effectué en classe par le concepteur.*